

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 16 Février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le Mardi seize février, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 février 2016

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **BRISAUD** Cathy, **PARADIS** Stéphane, **CONTASSOT** Raymond.

Absents : **NUGUET** Frédérick, **MUSSARD** Nelly.

Excusés : **YVRARD** Fanny, **SAURA** Cyril.

Pouvoirs : **SAURA** Cyril à **MORAND** Virginie.

YVRARD Fanny à **PARADIS** Stéphane.

Secrétaire : **MORAND** Virginie.

Concernant le dernier compte rendu, des erreurs à rectifier donc il n'est pas approuvé.

1/ DELIBERATIONS

ADHESION DE LA CCBBD AU SCOT DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la C.C.B.D. en date du 9 décembre 2015, dans le cadre de la prochaine fusion de la CCBBD avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs et sollicitant :

1. Son retrait du SCOT Nord Isère
2. Son adhésion au SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le changement de SCOT pour la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : 0

Abs : 1

- Exprime un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises au SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans le cadre de sa fusion avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, et autorise le Conseil Communautaire de solliciter le retrait de la CCBBD du SCOT Nord Isère.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

RATTACHEMENT D'UNE DELIBERATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible avec l'accord de l'assemblée de rattacher une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il est nécessaire de rattacher une délibération concernant la suppression du CCAS.

Le Conseil Municipal accepte le rattachement de cette délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 Février 2016.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

SUPPRESSION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :
soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de **DISSOUDRE** le CCAS.
Cette mesure est applicable à partir du **1^{er} mars 2016**.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier.
Le Conseil exercera directement cette compétence.
Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 4

2/ BUDGET

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du Compte Administratif 2015. Il explique au Conseil Municipal que les dépenses dépendent des travaux qui seront engagés.

Requalification des espaces :

L'idée de la rue du Village en sens unique reste d'actualité mais il faudra la déclasser en voie communale. Il faut également affecter une somme à l'aménagement de la place.

Pour le projet d'aménagement de la place en zone piétonne avec le chemin de la Creuse le montant s'élève à environ 600 000 €.

Monsieur CONTASSOT propose, pour la rue du Village, le maintien du double sens avec des écluses de chaque côté pour que les véhicules circulent chacun leur tour.

Et la route reste au département.

Monsieur le Maire explique qu'il ne sait pas ce qu'il y aura dans la compétence voirie après la fusion en 2017. Donc il aimerait que l'on avance sur la voirie.

Emprunts : Mr le Maire explique que les taux d'intérêts étant bas, il faut renégocier nos crédits et emprunter par l'achat du terrain JARRIGE.

La commune va également toucher les subventions pour la réfection du toit de la Mairie et pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Il faut également prévoir l'enfouissement des lignes de la place du Village à l'école.

La 3ème tranche de l'éclairage public est en cours et concerne le cœur du Village et le chemin des Champagnes. Et remplacement des lampes qui ne sont pas à led.

Mme DOMINI rappelle qu'il faut installer une lampe au chemin des Joannan car les enfants qui vont au car sont dans le noir.

La compétence Eclairage Public sera reprise par les Communautés en 2017.

Beaucoup d'incidents au niveau de l'Eclairage Public, au Village, suite aux travaux de remplacement d'un transformateur par ERDF.

De plus, ils ont enlevé des armoires que la commune venait de changer et qui étaient neuves. Une demande a été faite pour que tout soit remis à l'identique

En ce qui concerne les travaux de voirie, il faut revoir le chemin sous la ville qui est endommagé suite aux travaux pour le lotissement.

La circulation chemin des Pierres reste difficile.

3/ REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux, certaines commissions se retrouvent avec peu de participants. Monsieur le Maire demande aux nouveaux arrivants s'ils désirent intégrer des commissions :

Commission Finances - Budget : PARADIS Stéphane, MORAND Virginie.

Commission Sécurité – Santé : SAURA Cyril.

Commission Péricolaire : SAURA Cyril.

Commission Bâtiment – Voirie – Réseaux : BRISSAUD Cathy, SAURA Cyril.

Commission Gestion du Personnel : BRISSAUD Cathy.

4/ ECOLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour accueillir un enfant de la Commune de Soleymieu en Maternelle.
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un courrier a été fait au Conseil Départemental concernant la vitesse sur la RD 522 à hauteur de l'abri bus de Sicard. Le Conseil départemental nous a répondu et nous dit que limiter la vitesse ne servirait à rien mais que l'idée du chemin piéton de Sicard jusqu'aux fermes est à étudier. Le financement reste à la charge de la Commune.
Un comptage a été fait : environ 9 000 véhicules jour.

Il rappelle au Conseil le projet d'Isère Habitat concernant un village intergénérationnel de 10 à 12 maisons sur 4500 m² (4 T2 – 8 T3 – 1 T4). Et également le projet présenté par K-Perspective sur le terrain à côté de la Maternelle. Il demande à tous les membres du Conseil de bien vouloir réfléchir à ces deux projets afin de donner un avis.

Monsieur MARTIN explique au Conseil pourquoi au lotissement Isara les poubelles sont toutes regroupées sur la route en haut.
Une convention a pourtant été signée entre AST et le président du SICTOM lors de la création du lotissement qui stipulait que chaque poubelle serait ramassée devant chaque maison. Tout était OK. Puis Monsieur le Vice-Président a tout remis en question parce qu'il ne voulait pas que le camion poubelle roule sur la voirie de peur d'abimer le bitume qui normalement est prévu pour.
Les ordures ménagères sont donc collectées en haut du lotissement et toutes au même endroit.

Monsieur CONTASSOT explique au Conseil que le syndicat des Marais effectue actuellement des travaux sur la Commune. Mais cette année peu de demandes de travaux ont été faites.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.